

TCHÉTCHÉNIE

Amnesty International
adresse un appel au Conseil
de sécurité des Nations unies
à l'occasion de la Journée des
droits de l'homme

Index AI : EUR 46/44/99

ANNONCE À L' INTENTION DES MÉDIAS

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, Amnesty International a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à assumer de toute urgence les responsabilités qui lui incombent aux termes de la Charte des Nations unies, et à rappeler à toutes les parties au conflit tchétchène qu'elles sont tenues de respecter le droit international humanitaire.

« Alors que le monde célèbre la Journée des droits de l'homme, il serait choquant que le Conseil de sécurité demeure silencieux tandis que la Fédération de Russie, un de ses membres permanents, se prépare à

attaquer sans discrimination une ville, tout en soutenant qu'elle a pris des mesures de précaution suffisantes en sommant les civils de partir », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International prie instamment le Conseil de sécurité d'appeler toutes les parties belligérantes à permettre aux organes humanitaires des Nations unies et aux organisations non gouvernementales (ONG) de se déplacer librement et en toute sécurité sur tout le territoire tchétchène, et à garantir la protection de tous les civils souhaitant quitter Grozny via le « couloir de sécurité » qui aurait été mis en place par les Forces

armées russes.

Par ailleurs, Amnesty International demande de nouveau au Conseil de sécurité d'ouvrir une enquête internationale sur les allégations selon lesquelles des violations du droit international humanitaire ont été perpétrées en Tchétchénie, afin d'établir la vérité et d'identifier les responsables.

Le Conseil de sécurité doit rappeler à toutes les parties au conflit la teneur de la Résolution 1265 (1999) qu'il a récemment adoptée, en particulier le paragraphe 2 de son dispositif, dans lequel il « condamne vigoureusement le fait de prendre délibérément pour cibles les civils touchés par les conflits armés ainsi que les attaques lancées contre des objets protégés par le droit international, et demande à toutes les parties de mettre fin à pareilles pratiques ».

« Il n'y aura guère lieu de se réjouir si, à la veille d'un

nouveau millénaire, les droits fondamentaux d'hommes, de femmes et d'enfants ne participant aucunement aux hostilités sont réduits en cendres à Grozny », a souligné Amnesty International. ?

Pour obtenir un exemplaire de l'appel urgent adressé au Conseil de sécurité des Nations unies, ou de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).